



N° d'épreuve FFM 120 **Organisateur**
Moto-Club Moto Tout Terrain Herblinois
N° d'affiliation 0430
Date le 5 et 6 avril 2015
Lieu circuit Christian Bageot St Herblain
Organisateur technique ... Lebeau Philippe
Adresse 9 rue du 8 mai 1945 44410 StLyphard
E-mail mtth44@gmail.com
Téléphone 0673469297

La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Directeur de course	Pascal Lardeux	Licence : 014489
Président du Jury ou Arbitre	Max Charpin	Licence : 006435
Membre du Jury	Morin Jean François	Licence : 046535
Membre du Jury	Marc Guédon	Licence : 029982
Commissaire technique responsable	Christophe Pichot	Licence : 042198
Responsable du chronométrage	Murielle Lardeux	Licence : 026205

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Description
évolution/proto				chp de France moto cross à l'ancienne
Classic pairs et impairs				chp de France moto cross à l'ancienne
vintage				chp de France moto cross à l'ancienne
Nat 125cc pré 83			125 cc max	National hors chp de France
Nat 50cc mob cross			50cc max	National hors chp de France
Chp de ligue Quads				chp de LMR des Pays de la Loire
Chp de ligue espoirs 85cc				hp de LMR des Pays de la Loire
Chp de ligue 125cc/Fémin.				hp de LMR des Pays de la Loire
chp de ligue minicross				hp de LMR des Pays de la Loire

Engagement :

Site internet : **engage sports**
 Contact : **FFM pour le France et Morin pour LMr.**
 Adresse :
 Téléphone :
 E-mail :

Chronométrage :

Location de transpondeur :
 oui non
 Tarif : **10€**
 Caution : 0 club cation

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : oui non

Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or, Argent ou Bronze selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou l'UEM autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de l'UEM.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical **Dr Semmar Monhamed**

Nombre de secouristes **012**

Nombre d'ambulance(s) **01**

Hôpital le plus proche **CHU hotel Dieu Nantes**

Temps de trajet (en min) **10"**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site **circuit Christian Bageot , Tougas**

Adresse **rue du Plessis Bouchet 44800 Saint Herblain**

GPS – Latitude (Nord)

GPS – Longitude (Est)

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1760**

Largeur minimum de la piste **8m**

Largeur de la grille **42 m**

Longueur de la ligne droite de départ **84 m**

Nombre de OCP* **18**

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :

Pendant les essais : **54**

En manche : **45**

Capacité Quad/Side-car :

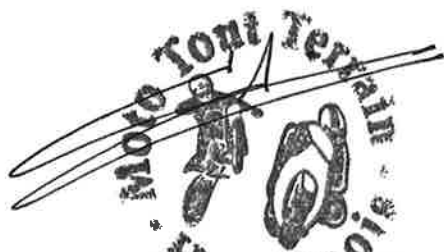
Pendant les essais : **36**

En manche : **30**

Rappel :
l'attestation
d'assurance, les
horaires
prévisionnels, le
plan d'accès et le
plan du site doivent
être annexés au
règlement

Visa du Moto-Club

Date : *24 janvier*



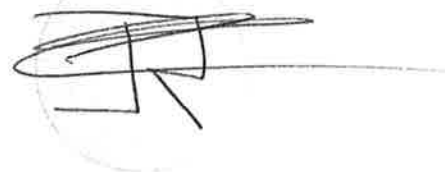
Visa de la Ligue

Date :



Visa de la FFM

Date : *02/02/15*
Numéro : *1510060*



ANNEXE : LISTE DES OFFICIELS



N° d'épreuve FFM..... 120
Moto-Club..... MTT Herblinois
N° d'affiliation..... 0430
Lieu..... Circuit Christian Bageot Saint Herblain 44800

Organisateur

Fonction	Nom/Prénom	Numéro de Licence
Président du Jury	Charpin Max	006435
Président du Jury	Guédon marc	029982
Membre du Jury	Morin Jean-Francois	046535
Membre du Jury	Grosbois joseph	012181
Commissaire technique responsable	Pichot Christophe	042198
Commissaire technique	Langlais Thierry	150558
Responsable du chronométrage	Lardeux Muriel	023205
Chronométreur	Boul michelle	134434
Chronométreur	Emery jeanine	024681
Chronométreur	Zilli Danielle	084270
Responsable du pré-parc	Yzeux André	024370
Commissaire de piste	Romp franck	153535
Commissaire de piste		

RÈGLEMENT PARTICULIER



ANNEXE : LISTE DES OFFICIELS



N° d'épreuve FFM..... 120
Moto-Club..... MTT Herblinois
N° d'affiliation..... 0430
Lieu..... Circuit C. Bageot St Herblain 44800

Organisateur

Fonction	Nom/Prénom	Numéro de Licence
Directeur de course	Lardeux Pascal	014489
Directeur de course Adjoint	Audureau Norbert	002548
Commissaire de piste	Boisset Pascal	004279
Commissaire de piste	Merle Jonathan	201562
Commissaire de piste	Kermorvan Robert	133647
Commissaire de piste	Recoquillé jérémy	201564
Commissaire de piste	Zilli Michel	024420
Commissaire de piste	Deniaud Thérèse	106640
Commissaire de piste	Lebeau clément	202052
Commissaire de piste	Boul nicolas	127997
Commissaire de piste	Gilbert Joël	014420
Commissaire de piste	Delestre Claude	111171
Commissaire de piste	Mille Franck	017428
Commissaire de piste	Petiteau Fabrice	216086
Commissaire de piste	Boul jean louis	129763
Commissaire de piste	Grolleau jean luc	012156
Commissaire de piste	Taillandier dominique	245926
Commissaire de piste	Guitton Anthony	186572
Commissaire de piste	Oubama Samira	225750
Commissaire de piste	Jambu Michel	013350
Commissaire de piste	Richard Maurice	254653
Commissaire de piste	Courcoul Dominique	254651
Commissaire de piste	Ouary Patrice	254652



RÈGLEMENT PARTICULIER

AVENANT MODIFICATIF



N° d'épreuve FFM..... 120
Moto-Club..... MTT Herblinois
N° d'affiliation..... 0430
Lieu..... circuit C.Bageot St Herblain 44800

Organisateur

- Pour le lundi 6 avril composition du jury

Président : Guédon Marc OFF 029982
jury : Morin jean-françois OFF 046535
jury : Grosbois joseph OFF 012181

Visa du Moto-Club

Date :



Visa de la Ligue

Date :



Visa de la FFM

Date :

Numéro :

HORAIRES PRÉVISIONNELS



N° d'épreuve FFM..... 120
Moto-Club..... MTT Herblinois
N° d'affiliation..... 0430
Lieu..... circuit Christian Bageot Saint herblain 44800

Organisateur

Date Dimanche 5 avril 2015

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
Lundi 6 ^{h30}	8h30	Contrôles administratifs		
7h30	8h30	Contrôles techniques		
8h30	8h40	Essais Libres	évolution proto chp Fran	10"
8h45	8h55	Essais Libres	classic Pairs chp de F	10"
9h00	9h10	Essais Libres	classic Impairs chp de F	10"
9h15	9h25	Essais Libres	vintage chp de France	10"
9h30	9h45	Essais Chronométrés	évol/proto	15"
9h50	10h05	Essais Chronométrés	classic Pairs	15"
10h10	10h25	Essais Chronométrés	Classic Impairs	15"
10h30	10h45	Essais Chronométrés	National 125cc pré 83	15"
10h50	11h05	Essais Chronométrés	vintage chp de France	15"
11h10	11h25	Essais Chronométrés	50cc (mob cross T.T.)	15"
11h30	11h55	Manche 1	évolution/Proto chp Fr.	20+1t
12h00	12h20	Manche 1	Classic Pairs chp Fr.	15+1t
13h30	13h50	Manche 1	Classic Impairs chp Fr.	15+1t
13h55	14h15	Manche 1	Nat 125cc pré 83	15+1t
14h20	14h40	Manche 1	Vintage Chp de Fr.	15+1t
14h45	15h05	Manche 1	50cc (mob cross T.T.)	15+1t
15h15	15h40	Manche 2	évolution/Proto chp Fr.	20+1t
15h45	16h05	Finale	Classic Pairs chp Fr.	15+1t
16h10	16h30	Consolante	Classic Impairs chp Fr.	15+1t
16h35	16h55	Manche 2	Nat 125cc pré 83	15+1t
17h00	17h20	Manche 2	Vintage Chp de Fr.	15+1t
17h25	17h45	Manche 2	50cc (mob cross T.T.)	15+1t
17h55	18h15	Manche 3	Nat 125cc pré 83	15+1t
18h20	18h40	Manche 3	50cc (mob cross T.T.)	15+1t
18h45		Remise des Prix		



HORAIRES PRÉVISIONNELS



Date -----

Lundi 6 Avril 2015

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
7h30	8h30	Contrôles administratifs		
7h30	8h30	Contrôles techniques		
8h30	8h45	Essais Libres	chp de ligue de quad	15"
8h50	9h00	Essais Libres	Nat trophée C.Bageot	10"
9h05	9h15	Essais Libres	chp ligue 125/Féminin	10"
9h20	9h30	Essais Libres	chp ligue espoir 85	10"
9h35	9h45	Essais Libres	chp ligue mini-cross	10"
9h50	10h05	Essais Chronométrés	chp de ligue de quad	15"
10h10	10h25	Essais Chronométrés	Nat trophée C.Bageot	15"
10h30	10h45	Essais Chronométrés	chp ligue 125/Féminin	15"
10h50	11h05	Essais Chronométrés	chp ligue espoir 85	15"
11h10	11h25	Essais Chronométrés I	chp ligue mini-cross	10
11h30	11h50	Manche I	chp de ligue de quad	15+1t
11h55	12h15	Manche I	Nat trophée C.Bageot	15+1t
13h30	13h50	Manche I	chp ligue 125/Féminin	15+1t
13h55	14h10	Manche I	chp ligue espoir 85	15+1t
14h15	14h30	Manche I	chp ligue mini-cross	10+1t
14h35	14h55	Manche 2	chp de ligue de quad	15+1t
15h00	15h20	Manche 2	Nat trophée C.Bageot	15+1t
15h25	15h50	Manche 2	chp ligue 125/Féminin	15+1t
16h00	16h15	Manche 2	chp ligue espoir 85	15+1t
16h20	16h35	Manche 2	chp ligue mini-cross	10+1t
16h40	17h00	Finale	chp de ligue de quad	15+1t
17h05	17h25	Finale	Nat trophée C.Bageot	15+1t
17h30	17h50	Finale	chp ligue 125/Féminin	15+1t
17h55	18h10	Finale	chp ligue espoir 85	15+1t
18h15		Remise des Prix		



RÈGLEMENT PARTICULIER



GRAS SAVOYE

ATTESTATION DE POLICE D'ASSURANCE

Pôle Sports Mécaniques (Articles 2 et 3 de l'arrêté du 7 août 2006)

Souscripteur : Moto Tout Terrain Herblinois

**Concentration ou manifestation assurée : Championnat de France de moto cross à l'ancienne, national
championnat de ligue (voir horaire joint)
5 et 6 Avril 2015**

UMR : B6991SCO2014S02

N° de contrat : 389643

Assureur : Syndicat DTW1991 des Lloyd's de Londres

Cette assurance couvre, pour la concentration ou manifestation dénommée ci-dessus, y compris pendant la durée des compétitions :

- les risques prévus à l'article R331-30 du Code du Sport.

Conformément à l'Arrêté du 27 octobre 2006, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de **10.000.000 €**, avec les limites suivantes :

- **6.100.000 €** pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile ;
- **500.000 €** pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile, avec application d'une franchise de 500 € par sinistre.

Les garanties du contrat sont conformes aux dispositions :

- de l'Ordonnance n° 2006-596 du 23 mai 2006 relative à la partie législative du Code du Sport ;
- du Décret n° 2007-1133 du 24 juillet 2007 relatif aux dispositions réglementaires du Code du Sport.

La présente attestation de police d'assurance, prévue aux articles 2 et 3 de l'arrêté du 7 août 2006 est conforme aux exigences de l'Article D321-4 du Code du Sport.

La présente attestation est valable pour la période du 5 Avril 2015 00h00 au 6 Avril 2015 24H00 inclus.

Fait à Londres, le 23 Janvier 2015.

Par délégation de L'Assureur :



Société de courtage d'assurance et de réassurance

"Pôle Sports Mécaniques" - Direction de l'Affinitaire et des Riques Spéciaux

Bureau Régional de Villeurbanne : Pôle Pixel, 26, rue Emile Decorps CS 70120 69628 Villeurbanne Cedex Tél 04 72 34 90 20. Télécopie 04 72 34 90 29

Siège social : Immeuble Quai 33. 33/34 quai de Dion-Bouton CS 70001. 92814 Puteaux Cedex. Tél. 01 41 43 50 00 Télécopie : 01 41 43 55 55. <http://www.grassavoie.com>

Société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 euros. 311 248 637 R C S Nanterre N° FR 61311248637

Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 001 707 (<http://www.orias.fr>).

Gras Savoye est soumis au contrôle de l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution 61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 9